



Elections CE du 28/03/06

Le CESU : pour mieux vivre dans l'entreprise...

Pour harmoniser la vie professionnelle et la vie privée, la CFDT vous propose la mise en place du CESU au sein de La Banque Postale.

✉ Le CESU, c'est quoi ?

Le Chèque emploi service universel (CESU) permet soit de rémunérer et déclarer des salariés occupant des emplois entrant dans le champ des services à la personne, soit de régler la facture d'une prestation fournie par un organisme agréé (entreprise ou association prestataires de services à la personne) ou par une structure d'accueil collectif (crèches, haltes-garderies...).

Un moyen de paiement

Le Chèque Emploi Service Universel (CESU) vous permet **de financer** :

- ☞ Les **frais de garde d'enfants** hors du domicile (crèches...).
- ☞ Les emplois directs de **salariés à domicile** (gardes d'enfants, travaux ménagers etc...) par un particulier.
- ☞ Les organismes agréés (entreprises ou associations) **prestataires de services à la personne** à domicile (aides aux personnes âgées ou handicapées, soutien scolaire etc...).

Des avantages sociaux et fiscaux

Le CESU présente des avantages sociaux importants :

- ☞ Il peut être **cofinancé par l'employeur et le comité d'entreprise à hauteur de 1830 euros** par bénéficiaire et par an.
- ☞ **Pour le salarié** :
 - L'abondement (plafonné à 1830 euros) n'est pas soumis à l'impôt sur le revenu.
 - **Réduction d'impôt** de 50% des sommes engagées au titre des services à la personne (plafonné à 6000 euros).
 - **Ou Crédit d'impôt** de 50% pour la garde des enfants âgés de moins de 6 ans, déduction faite des aides perçues à l'extérieur du domicile (plafonné à 1150 euros).
- ☞ **Pour l'employeur** :
 - Aides versées **non soumises aux cotisations sociales** ;
 - **Crédit d'impôt** de 25% des aides versées.

Le projet de la CFDT

Sur le volet des activités sociales et culturelles (ASC)

La CFDT s'engage à négocier au sein de l'entreprise :

- ☞ La mise en place du **CESU** (cf ci-contre)
- ☞ La mise en place du **Chèque Vacances**
- ☞ L'attribution de Titres Restaurants (TR) afin de désengorger le Restaurant d'Entreprise rue de la Fédération
- ☞ L'accès en province aux restaurants de collectivité et /ou des TR pour les personnes mobiles
- ☞ Des **aides spécifiques** comme la billetterie, les bibliothèques, les chèques Lire, les festivités diverses, l'aide aux activités sportives, l'aide à la scolarité etc.
- ☞ Des **partenariats avec les associations existantes de La Poste** (AZUREVA, AVEA, ASPTT, etc).

Sur le volet salarial

La CFDT s'engage à négocier pour vous la mise en place:

- ☞ **Un accord d'intéressement** avant le 30/06/06
- ☞ **Un accord de participation** avant le 31/12/06
- ☞ **Un PERCO** (Plan d'Epargne Retraite Collectif) d'ici les 2 prochaines années
- ☞ La **renégociation** en 2006 du **CET** permettant de prendre en compte les dernières avancées de la loi
- ☞ La révision **des avantages du personnel**, notamment sur les crédits immobiliers.

Pourquoi voter CFDT ?

La liste CFDT s'engage avec vous sur un projet précis, clair et réaliste.

- ☞ **Une expérience d'un CE** au sens large grâce aux membres du CE actuel présents sur la liste CFDT et qui **disposent aujourd'hui d'un bilan** (mise en place du partenariat Canal CE, de l'offre vacances d'enfants, voyage etc...)
- ☞ **Une représentativité de tous les salariés** toutes fonctions et implantations géographiques confondues
- ☞ **Une présence syndicale aux côtés du personnel**, développée avant même la création de La Banque Postale, pour défendre ses conditions de travail et porter ses ambitions
- ☞ **Un engagement d'une organisation syndicale** forte de son expérience et de sa représentativité sachant prendre ses responsabilités dans les négociations d'accords, comme les modalités de transferts du personnel Etiposte et La Poste notamment.

Pour plus d'informations, des représentants CFDT à votre écoute :

Jean Baptiste Denizot ou Thierry Freslon

contact@cfdtuf3c.org

La CFDT 1ère organisation syndicale dans le secteur bancaire
1ère organisation syndicale chez les Cadres Poste et Privé